

Compte rendu du Conseil municipal du 9 avril

Nous avons assisté à ce premier Conseil municipal en tant qu'élus d'opposition, désormais au nombre de 6 conseillers. Voici les principaux points qu'il nous paraît important de vous partager

Installation des commissions municipales

Ce découpage nous attribuait une seule place par commission, sauf pour :

- Enfance-jeunesse
- Urbanisme et aménagement du territoire
- Vie locale et culturelle

Nous avons demandé une meilleure représentation au sein des commissions suivantes en rappelant que la loi n'impose pas de méthode de calcul arithmétique pour déterminer le nombre d'élus de l'opposition à siéger dans les commissions ; méthode initiale retenue par la majorité pour déterminer le nombre d'élus de notre groupe. La seule obligation pour la majorité : de permettre à l'opposition de siéger dans les commissions.

Monsieur le maire a accepté cette demande. Aussi, nous bénéficierons de deux représentants dans les commissions :

- Finances
- Santé et solidarité
- Vie économique et attractivité

Voici la répartition de vos élus de la liste *Mignaloux-Beauvoir, Partageons l'Avenir* dans les commissions :

- Finances, budget, prospective financière : Sophie Kemdji et Léa Mazoué Guillard
- Ressources humaines : Michel Bonnel
- Urbanisme et aménagement du territoire : Michel Bonnel et François Xavier Berthomier
- Mobilités et sécurité routière : Sophie Kemdji
- Bâtiments communaux, voirie et travaux : François Xavier Berthomier
- Sport / Infrastructures sportives : Léa Mazoué Guillard
- Vie locale et culturelle : Catherine Sztal Kutas et Sophie Kemdji
- Santé et solidarité : Catherine Sztal Kutas et Thierry Guillot
- Environnement et développement durable : Thierry Guillot
- Vie scolaire, enfance et jeunesse : Léa Mazoué Guillard et Michel Bonnel
- Vie économique et attractivité : Thierry Guillot et François Xavier Berthomier
- Concertation citoyenne : Léa Mazoué Guillard

Cette demande a été acceptée. Nous avons donc voté **pour** cette délibération.

Commission d'appel d'offres

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, nous disposons d'un siège titulaire et d'un siège suppléant.

- Membre titulaire : François-Xavier Berthomier
- Membre suppléant : Michel Bonnel

Vote favorable.

Syndicat Energies Vienne

Malgré notre demande d'avoir un siège au sein de cette instance, pour permettre une meilleure représentativité des tendances siégeant au sein du conseil municipal, la représentation sera faite uniquement pas les élus de la majorité.

Vote contre.

Indemnités des élus

Nous nous sommes interrogés sur les montants d'indemnité différents entre 2 adjoints et les autres (le 2ème et le 3ème) : ce sont des « super adjoints » aux pouvoirs plus étendus

Vote contre.

Actions pour la jeunesse et l'égalité

Deux délibérations importantes :

- Organisation d'un stage de cinéma pour les enfants
- Adhésion à l'association ACEP pour la formation des personnels périscolaires à l'égalité filles-garçons
- Il a bien été précisé que le séjour est un dossier monté par les anciens élus de la commission enfance jeunesse (Manuel Roulaud, Jessica Briand et Valérie Flamec).
- Nous avons voté pour le principe d'organisation du stage, tout en alertant sur l'absence de plan de financement dans la délibération (seules les dépenses figuraient) ainsi que sur le montant que devront payer les familles. Nous avons également demandé si la tarification modulée (QF) serait bien maintenue, comme c'était la règle lors de la précédente mandature.

Vote pour.

Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Si nous constatons une assez bonne prise en compte des contraintes qui pèsent sur l'élaboration du budget de fonctionnement (inflation, contraintes réglementaires sur la masse salariale), les prévisions de recettes de fonctionnement nous paraissent assez optimistes. En effet, de nombreuses recettes de fonctionnement sont liées à la fréquentation des services de la commune (restauration scolaire, accueil périscolaire, centre de loisirs, etc.). Or, cette fréquentation est une variable que nul ne peut maîtriser.

Les grandes orientations restent cohérentes avec les projets déjà engagés. La restauration scolaire et la halle des sports sont bien mentionnées.

Toutefois, plusieurs points interrogent :

Concernant les investissements inscrits, un surcoût sur l'ensemble des investissements :

- Restauration scolaire qui passe de 850 000 TTC à 1 000 000 €
 - La Halle de Tennis de 600 000 € à 1 400 000 €
 - Le club House du foot de 50 000 (voté CM) € à 75 000 €
 - Un ligne de 300 000 € Bâtiment qui ne détaille rien à quoi elle correspond ?
- Le maire est resté évasif quant à l'évolution de la fiscalité. En effet, dans un DOB on doit donner une orientation sur la fiscalité : c'est un point nécessaire à la construction du BP (Budget Primitif).
 - Le maire a exprimé des réserves sur la halle des sports, évoquant un manque de financements extérieurs.
 - Le coût annoncé dans le DOB (1,5 M€) diffère fortement du chiffrage initial (900 000 €)
 - Pourquoi avoir défendu ce projet pendant la campagne si l'ambition semble aujourd'hui revue à la baisse ?

Nous réaffirmons notre position : investir dans des infrastructures sportives est essentiel pour l'avenir de la commune.

La halle des sports répond à un besoin réel des associations et clubs de Mignaloux et, au-delà du tennis, permettra de libérer des créneaux du gymnase pour recentraliser des activités à Mignaloux.

Nous resterons attentifs à l'évolution de ce dossier et continuerons à le défendre.

—

Prochain conseil municipal : 30 avril.